

A . D . R . E . R
Association pour un Développement Réfléchi et Equilibré du Rayol Canadel
ASSEMBLEE GENERALE

VENDREDI 27 Avril 2018
Salon de la Galerie « à Maurin des Maures »

Au terme de la partie administrative de l'Assemblée ADREER a accueilli à l'unanimité deux nouveaux administrateurs, Madame Viviane BERNARD et Monsieur Gerald MAROT ; et renouvelé le mandat de Fred Casadei, l'assemblée s'est poursuivie sous forme de débats et conférence.

Interventions de Monsieur PLENAT Maire du Rayol Canadel sur Mer qui a bien voulu répondre aux nombreuses questions de l'Assemblée :

- Réalisation de 10 logements à l'emplacement de l'ancien Hôtel Centro, sur un terrain communal loué par bail emphytéotique de 60 ans à un bailleur social qui peut disposer de différents types d'aides directes et indirectes pour l'attribution des locaux.
- Concernant l'agrandissement de la Résidence GOLA sur la route de la Môle le bailleur social concerné étudie les attributions dont 50% des locaux par accession à la propriété et 50% en logements aidés.
- Sachant que le préfet n'a pas déféré le P.L.U. ,les nombreux recours concernant le Domaine de la Tessonnière reportent la date de l'audience appelée à se prononcer sur l'effectivité des décisions d'urbanismes contenues dans le PLU. Ce n'est qu'après les décisions des juges que la commune pourra se pencher sur la suite: reprise de la zone N par le Conservatoire du littoral et remembrement de la zone 2AU.
- Les travaux d'études et de développement des plages et du trait de côte sont en voie de finalisation Pour l'aménagement écologique de 50 mouillages au Rayol et 70 mouillages au Canadel ; La commune dispose d'un siège d'administrateur au sein de la Société Publique Locale chargée de la gestion du port de Cavalaire.

Selon la tradition ADREER avait organisé un thème de conférence par

Monsieur Frederic Georges ROUX

Président de l'Union régionale des syndicats de forestiers privés

" Economie forestière des Maures au Rayol "

L'assemblée a été captivée par le conférencier pour Gérer une forêt, c'est la faire vivre et grandir.

Les propriétaires, les gestionnaires, les exploitants, les élus sont en majorité conscients de la nécessité d'une bonne gestion des forêts et d'une prise en compte des multiples fonctions des massifs forestiers de notre région.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les espaces forestiers sont présents sur près de la moitié du territoire. Riches de biodiversité et de paysages uniques, généreuses en ressources bois et très attractives pour des usagers toujours plus nombreux, les forêts régionales bénéficient d'attraits et d'atouts exceptionnels pour faire vivre les acteurs économiques de la filière bois et les professionnels du tourisme.

C'est pourquoi, dans le respect des usages et des ressources, il est possible de récolter du bois et pratiquer une sylviculture durable et raisonnée. Dans ces conditions, l'abattage d'un arbre ou la coupe d'une parcelle boisée ne sont pas des actes contre nature ou des déboisements sauvages. Quand ils sont bien réfléchis et intégrés dans une logique de long terme et de multifonctionnalité, ces travaux régénèrent et protègent la forêt.

L'assemblée a été clôturée par un buffet apéritif généreusement préparé par notre ami Dédé Et ses succulentes spécialités du Maurin des Maures.

Les élus présents et le conférencier ont continué les débats en dégustant les produits issus de nos terroirs.